



Votre Magazine Municipal



L'info *Autrement*

finances

NOS FINANCES COMMUNALES :
LA RECHERCHE D'UN SUBTIL ÉQUILIBRE

4

état des lieux

LES BÂTIMENTS COMMUNAUX :
UNE REMISE À NIVEAU S'IMPOSE !

5/6

numérique

**COMMUNICATION NUMÉRIQUE
OU SUPPORTS PAPIER ?**

7

JOUONS LA COMPLÉMENTARITÉ !

social

**LE CCAS ASSURE LA DISTRIBUTION
DES COLIS DE NOËL POUR NOS AÎNÉS**

7

sécurité civile

LA GESTION DE LA CRISE COVID-19
SUR LA COMMUNE DE CABANNES

8/9

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ
ORGANISÉE EN LIGNE

10

sécurité

MISSIONS ET COMPÉTENCES
DE VOTRE POLICE MUNICIPALE

11/12

ressources humaines

INSTAURER UNE CULTURE
DE DIALOGUE SOCIAL

13

agriculture

**À VOUS TOUS, PRODUCTEURS
OU CONSOMMATEURS
DE L'AGRICULTURE CABANNAISE,**
BONNE ANNÉE 2021 !

14/15

économie locale

L'ÉCONOMIE DE NOTRE TERRITOIRE
ENTRE INNOVATION ET SOLIDARITÉ

16/17

services techniques

AGISSONS ENSEMBLE
POUR LA PROPRETÉ DE NOTRE VILLAGE

18/19

logement

COMMENT SONT ATTRIBUÉS
LES LOGEMENTS SOCIAUX ?

20/21

enfance jeunesse

ÉCOLES, CENTRE AÉRÉ, COLONIE...
ON S'ACTIVE SUR TOUS LES FRONTS !

22/23

culture tourisme jumelage

LA MÉDIATHÈQUE S'ADAPTE
ET MAINTIEN VOTRE ACCÈS À LA CULTURE

24/25

animation vie locale

ACCOMPAGNER LES ASSOCIATIONS
DANS LA RÉALISATION DE LEURS PROJETS

26/27

groupes politiques

28

INFOS utiles

- Permanence Élus Week-end
06 24 31 29 84 / 06 24 31 51 02
- Mairie - 04 90 90 40 40
contact@mairie-cabannes.fr
du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
- CCAS - 04 90 90 40 49
ccas@mairie-cabannes.fr
- Services Techniques
04 90 95 30 58
services.techniques@mairie-cabannes.fr
- Déchetterie de Mollégès
04 32 61 96 38
- Régie des Eaux (ancien SIVOM)
04 90 95 04 36
- Police municipale - 04 90 90 40 41
police.municipale@mairie-cabannes.fr
du lundi au vendredi de 8 h à 19 h
- Gendarmerie - 17
- Pompiers - 18
- Urgence médicale - 15

www.mairie-cabannes.fr

Ville de Cabannes 

Directeur de la publication : Gilles MOURGUES

Rédaction : Services municipaux - Élus - Associations

Conception graphique : Service communication

Édition : Mairie de Cabannes - 13440 Cabannes

Impression : Imprimerie Lacroix - Saint-Rémy de Provence
sur papier répondant aux normes écologiques

Crédits photos : Christian Dattilo - AdobeStock - Service
communication

Dépôt légal : Janvier 2009

éditorial



Chères Cabannaises, Chers Cabannais,

L'année 2020, si particulière, a notamment été marquée par le scrutin du 15 mars au cours duquel vous avez majoritairement accordé votre confiance à la liste « Vivons Cabannes autrement ». Je tiens à remercier l'ensemble des électeurs pour avoir participé à ce temps fort de notre vie démocratique.

Installé le 25 mai 2020 en pleine crise sanitaire dans des conditions plus que particulières, le nouveau Conseil Municipal s'efforce depuis de faire face à cette éprouvante situation, gérant les affaires courantes et les urgences tout en commençant à se projeter durablement sur des projets plus stratégiques. Certes les statistiques épidémiologiques et les perspectives socio-économiques ne nous permettent pas d'être trop ambitieux pour le premier semestre 2021. Nous restons cependant optimistes et attendons avec impatience de reprendre une vie normale.

Je tiens à vous remercier, toutes et tous, pour avoir écouté nos appels à la vigilance, respecté au mieux les gestes barrières et participé à la protection des personnes les plus vulnérables, et je souhaite exprimer, ici, ma peine et mon soutien aux familles endeuillées. Je pense aussi aux commerçants, aux artisans, à tous ceux qui vont payer un lourd tribut. Cette crise a causé beaucoup de souffrance et il faudra du temps pour que tout rentre dans l'ordre.

Au nom du Conseil Municipal, je veux dire solennellement que notre administration a mis un point d'honneur à être exemplaire dans cette crise. Je remercie les membres de la cellule de crise, élus et agents, les forces de l'ordre, les agents d'entretien pour la désinfection de nos bâtiments communaux ainsi que les professionnels de santé qui ont uni leurs forces pour lutter efficacement contre le virus.

Je salue également le bel élan de solidarité et de générosité de nos couturières bénévoles qui ont fabriqué dans l'urgence, des masques de protection pour la population et des sur-blouses pour nos agents ainsi que pour les professionnels de santé. Tous ont lutté contre cette pandémie, et leurs missions n'étaient pas sans danger ! Tous ont démontré que le mot fraternité, inscrit sur la façade de notre hôtel commun, n'est pas dénué de sens.

Aujourd'hui, me voici élu Maire de notre village, et si je suis très fier de mes nouvelles fonctions, je reste profondément marqué par le départ de Nathalie GIRARD. Notre entente était parfaite et j'aurais aimé servir notre village à ses côtés tout au long de ce mandat qui s'ouvre à nous, mais le destin en a décidé autrement.

Elu depuis 2008, j'entame mon troisième mandat dans des conditions difficiles mais je mesure pleinement les responsabilités qui sont les miennes et je suis prêt à m'y investir de toutes mes forces. Je suis toujours en activité, enseignant dans un lycée professionnel : je vais donc partager mon temps entre l'Éducation Nationale et la

Mairie de Cabannes. Je mettrai toute ma passion et mon énergie dans ce mandat car j'aime mon village, et je ne suis pas seul ; les femmes et les hommes qui m'entourent sont très compétents et tout aussi déterminés. Ensemble, nous allons suivre la route que Nathalie nous a tracée. Nous travaillerons main dans la main pour réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés et je m'engage, aujourd'hui, à vous rendre compte régulièrement de l'avancée de chacun de nos projets.

Notre programme est ambitieux et ne sera pas contrarié par le contexte sanitaire actuel, nous allons cependant devoir faire preuve de bon sens et fixer les priorités en attendant des jours meilleurs. Un gros travail nous attend les premiers mois, à commencer par le budget 2021 et le phasage de nos grands projets.

C'est dans cet état d'esprit que le 22 décembre dernier, la commune a fait l'acquisition de la propriété Vilhet. Cet ensemble immobilier de 5 250 m², bénéficiant d'un emplacement stratégique au cœur de notre village, ne pouvait achever son emblématique histoire dans les mains de projets privés. Il constitue désormais une réserve foncière communale d'une valeur réelle pour l'avenir de notre territoire, et non susceptible de dévaluation. Je dédie au passage cette acquisition à Nathalie ! C'est au cours du mandat précédent que l'idée a germé : Plusieurs projets nous avaient été présentés ; pour l'un d'entre eux, il était même question de démolir la maison de maître, nous étions déjà contre ce projet. A plusieurs reprises nous avons proposé l'acquisition de cette propriété, en vain, l'opération immobilière de l'équipe en place présentait plus d'intérêt ! Ce jour-là, avec Nathalie, nous nous sommes promis de sauver ce domaine et de lui redonner vie dans un projet d'ensemble. Je suis très fier d'honorer mes engagements, ceux de Nathalie par la même occasion, je lui fais ce petit clin d'œil !

Une première pierre à l'édifice de nos nombreux projets pour Cabannes qui laisse présager une nouvelle année 2021 constructive. Nous ne manquerons pas de vous interroger sur tous ces projets et ensemble nous imaginerons Cabannes pour les trente ans à venir !

Je terminerai mon propos en vous rappelant les qualités fondamentales de mon équipe municipale qui sont la disponibilité, l'écoute et le sens du service public. Ces femmes et ces hommes motivés et expérimentés, qui unissent leurs compétences pour donner du sens à notre action publique, portent haut les valeurs de solidarité, de démocratie et d'exemplarité.

Quant à moi, je mettrai un point d'honneur à rencontrer toutes celles et ceux qui en feront la demande. Je n'ai pas pour habitude de faire des promesses sans lendemain mais soyez assurés que je prendrai toujours le temps de vous écouter car ce n'est que dans la concertation que nous parviendrons à transformer notre village.

Il me reste à vous présenter tous mes vœux de réussite, de santé et de prospérité, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers.

Que 2021 soit une année remplie de joie, une année pleine d'espoir, à partager au sein de vos foyers et avec vos proches.

Votre Maire

Gilles MOURGUES

FLASHÉZ-MOI !



NOS FINANCES COMMUNALES :

LA RECHERCHE D'UN SUBTIL ÉQUILIBRE



Hugo JAUBERT

Adjoint au Maire délégué aux finances locales et au budget, à la transition numérique et à la communication sur les réseaux sociaux



Malgré une année 2020 plus que mouvementée à Cabannes comme dans toute la France, nous avons tenu à nous mettre au travail efficacement. Le premier chantier auquel nous nous sommes attelés a été de diagnostiquer l'état des finances de notre Collectivité en nous appuyant sur le travail mené par Nathalie Girard.

En voici le constat :

Notre capacité d'autofinancement annuelle, structurellement faible, ne permettra d'investir que progressivement pour améliorer le cadre de vie des Cabannaises et des Cabannais.

En effet la commune a eu la chance de percevoir ces dernières années deux ressources exceptionnelles :

- Dans un premier temps, et dans la perspective d'une possible intégration forcée de notre territoire dans la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, notre communauté d'agglomération Terre de Provence a reversé sur le budget de Cabannes une Dotation de Solidarité Communautaire d'un montant total de 1 074 000 € répartis sur 3 années. Cette dotation exceptionnelle n'a pas vocation à se renouveler dans le contexte actuel.
- D'autre part, entre 2017 et 2019, la vente de plusieurs biens immobiliers de la réserve foncière de la commune a permis de renflouer les caisses de près de 1 400 000 € supplémentaires.

Ce sont ces produits exceptionnels encaissés au cours des années passées, ajoutés aux hausses d'impôts de 2017, qui ont permis d'équilibrer les finances communales par le passé.

Pour nous, **les crédits disponibles aujourd'hui ont vocation à profiter directement aux habitants** ; c'est pourquoi nous avons pris le parti de les réinvestir dans le village, tout en nous appuyant sur plusieurs demandes de subventions. Des sollicitations ont été adressées à tous les partenaires de la commune : Terre de Provence Agglomération, le Département des Bouches-du-Rhône, la Région Sud, l'Etat et même l'Union Européenne ! Nous remercions d'ailleurs chacun d'entre eux pour nous avoir reçus et orientés, que ce soit lors de réunions en présentiel ou en visioconférence.

Comme vous vous en doutez, c'est un travail de longue haleine, mais **Cabannes mérite que nous allions frapper aux portes des institutions capables d'abonder nos ressources et de soutenir nos ambitions.**

Aujourd'hui le travail sur l'élaboration du budget municipal 2021 est largement entamé. Nous avons un objectif, aussi simple dans son principe que complexe dans sa mise en œuvre : **maintenir la qualité des services publics qui vous sont dus au quotidien, tout en investissant intelligemment pour améliorer peu à peu le cadre de vie dans notre village...**

Et tout cela bien entendu, sans augmenter les taux des impôts locaux.

LES BÂTIMENTS COMMUNAUX : UNE REMISE À NIVEAU S'IMPOSE !

Si la commune de Cabannes possède un patrimoine immobilier non négligeable, celui-ci engendre des coûts d'entretien importants. Mais du retard a été pris en la matière, y compris sur des constructions récentes. A titre d'exemples :

Le nouveau Centre Technique Municipal

Implanté sur la route de Saint-Andiol, il a fait l'objet d'un procès-verbal de réception des travaux début 2020 **en dépit d'un grand nombre de défauts de conception et de réalisation**. Ce sont les agents des services techniques qui poursuivent eux-mêmes certains travaux, en régie, depuis qu'ils se sont installés sur ce nouveau site dont **le coût final dépassera ainsi les 900 000€ initialement prévus**.



L'Espace Intergénérationnel la Durance

Il présente également de nombreuses malfaçons ; la coursive fait l'objet de débordements par temps de pluie, les descentes d'eau ne sont pas correctement fixées, et pire encore, **le système de chauffage est en panne depuis fin 2019**, et l'identification des responsables s'avère complexe !

Devant l'urgence, **nous avons déjà repris l'intégralité des soudures des couvertines du Dojo**.



Les écoles publiques maternelle et élémentaire

Elles offrent, quant à elles, un spectacle désolant :

- Façades délabrées,
- Menuiseries à remplacer,
- Eclairages à moderniser (remplacer les néons par des ampoules à led),
- Isolation à faire dans plusieurs secteurs,
- Peinture des salles de classe à effectuer progressivement, selon un plan pluriannuel d'entretien,
- Mur de clôture à concevoir pour répondre aux exigences réglementaires de sûreté publique,
- Installations de chauffage datant de 26 ans, régulièrement en panne et mal entretenues : le désembouage des circuits devra être réalisé par nos soins, pour un coût de 21 000€ ...

En cet hiver particulièrement froid cette année, **les écoles publiques, le restaurant municipal et l'Espace intergénérationnel (température à 14°) sont contraints d'utiliser des chauffages d'appoint**, ce qui génère des consommations d'électricité absolument prohibitives.



Les bâtiments du complexe sportif

Eux aussi, nécessitent des travaux permettant des économies d'énergie, en même temps qu'un éclairage plus performant et plus étendu.

L'ensemble des terrains de foot et des pelouses manque d'entretien, avec des arroseurs défectueux.

Les courts de tennis sont à rénover entièrement.



Nous évoquerons également...

les **WC publics** (inadaptés et insalubres), le **centre socioculturel Gabriel Chaine** et ses fuites d'eau récurrentes, la **mairie** et ses ouvertures de secours inutilisables, la **Maison du Bel-Age** (dont la «zone de refuge» à l'étage, l'accès PMR et l'éclairage sont à la charge de la commune), les **logements insalubres** au-dessus de la Police Municipale, le « **logement d'urgence** » municipal de la Grand-rue, insalubre, la **maison Rousset** achetée en 2019 et dont le coût de déconstruction/désamiantage s'élèvera à 40 000€.

Des travaux s'imposent aussi au **cimetière** : stèle cassée dans le jardin des souvenirs, ossuaire non étanche et saturé, traitement des eaux pluviales non réalisé au nouveau cimetière, tiroirs provisoires en nombre insuffisant...

Et que dire enfin de tous les travaux de mise aux normes non budgétés pour l'**église**, la **chapelle Saint-Michel**, le **château** ou les **arènes** ?

Inutile de se mentir, le retard accumulé est si grand qu'il faudra des années pour le rattraper, surtout dans une conjoncture financière peu favorable. Cependant il est de notre responsabilité de programmer des plans pluriannuels d'intervention et d'assumer des priorités. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

COMMUNICATION NUMÉRIQUE OU SUPPORTS PAPIER ?

JOUONS LA COMPLÉMENTARITÉ !

Pour informer les Cabannaises et les Cabannais de manière rapide et interactive, nous avons créé la page Facebook nommée :

Ville de Cabannes



L'information que nous nous efforçons d'y apporter ne se veut ni politique, ni polémique, mais uniquement factuelle, afin de vous informer le mieux possible de notre action sur le village.

Celles et ceux qui n'utilisent pas ce réseau social peuvent suivre cette actualité via le site officiel :

www.mairie-cabannes.fr

Cependant, nous sommes bien conscients que tout le monde n'a pas accès à Internet. C'est pourquoi la **Lettre d'Informations Municipales et Associatives** disponible plusieurs fois par an en mairie et dans nos commerces cabannais, ou encore le **magazine semestriel** que vous tenez actuellement entre vos mains, continueront d'exister.

Le virage du numérique est important à prendre en considération, mais cela ne remplacera pas les supports papier !

LE CCAS ASSURE LA DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL POUR NOS AÎNÉS



Sandrine AELVOËT

Conseillère municipale déléguée aux affaires sociales

Compte tenu de l'évolution peu favorable de l'épidémie de Coronavirus (COVID-19) dans notre département, et **dans un souci de protéger la santé de nos aînés**, la municipalité a jugé préférable d'annuler, cette année, le repas qui devait être organisé en leur honneur en février 2021.

En contrepartie, tous nos aînés, dès l'âge de 70 ans ont bénéficié d'un colis de Noël. La distribution s'est déroulée dans la salle du 3^{ème} Âge de l'Espace Intergénérationnel «La Durance» et des colis ont été apportés au domicile des personnes ne pouvant pas se déplacer.



LA GESTION DE LA CRISE COVID-19 SUR LA COMMUNE DE CABANNES



**Bettina
BERTRAND**

Conseillère municipale
déléguée
à la sécurité civile

Dès le début du premier confinement, une cellule de crise "Gestion COVID" composée d'élus, des chefs de service de la commune et de professionnels de santé, a été créée pour appliquer au mieux les mesures gouvernementales et freiner la propagation du virus dans le village. Retour sur les mesures prises au fil de la crise sanitaire...

L'action du CCAS

Pour les personnes vulnérables, appels téléphoniques et visites à domicile ont été réalisés par des élus et des agents des services municipaux.

Les couturières bénévoles

Pour pallier la pénurie de masques à usage unique dès le mois de mars 2020, 6 000 masques adultes et enfants ont été confectionnés par 20 couturières bénévoles cabannaises avec, dans un premier temps, du tissu donné par les Cabannais puis avec des fournitures délivrées par la Mairie.



Face à une rupture de stock dans les laboratoires et un manque de sur-blouses jetables, 4 couturières ont également cousu 52 sur-blouses en tissu à destination des professionnels de santé mais aussi de certains agents municipaux.



UN GRAND **MERCI !**
À CES FEMMES DE L'OMBRE.

Les tests PCR

Suite à des clusters identifiés dans le milieu agricole sur la région, nous avons décidé de faire réaliser, le 15 juin 2020 par le laboratoire d'analyse de Noves, 139 tests PCR gratuits sur 9 exploitations agricoles cabannaises. Cette action a permis de ralentir la propagation du virus sur notre territoire grâce à la mise en quarantaine immédiate des très rares cas détectés.



La coordination des professionnels de santé

Des réunions interprofessionnelles regroupant les médecins généralistes, les pharmaciens, les infirmiers libéraux, les kinés, les ostéopathes Cabannais se sont mises en place à l'initiative de la Mairie. Elles ont permis la création d'une réserve stratégique commune de matériel, d'assurer une bonne gestion des cas positifs, en lien avec l'Agence Régionale de la Santé (ARS), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et la Communauté Territoriale Professionnelle de Santé (CPTS), de communiquer régulièrement avec la Maison de retraite, où nous pouvons nous féliciter de n'avoir recensé aucun cas positif à ce jour !

Les tests antigéniques



Dès le 24 novembre, une salle du centre socioculturel a été mise à disposition par la Mairie pour permettre d'accueillir, dans les meilleures conditions sanitaires possibles, la réalisation de tests antigéniques.

Ces tests ont été organisés et effectués par les pharmaciens du village en lien avec les infirmiers libéraux.

La Municipalité a décidé d'assurer le nettoyage et la désinfection des lieux ainsi que de bonnes conditions de sécurité par la présence quotidienne de la Police Municipale.



NOUS REMERCIONS L'ENSEMBLE
DE CES ÉQUIPES POUR LEUR

ENGAGEMENT SANS FAILLE

AUPRÈS DE LA POPULATION CABANNAISE !

À NOTER !

À ce jour, sur plus de 500 tests effectués, seulement 5% se sont révélés positifs.

Vers un centre de vaccination

Forte de cette expérience, la cellule de crise "Gestion COVID" est plus que jamais en veille et attend les prochaines instructions gouvernementales pour la création éventuelle d'un centre de vaccination à destination des Cabannaises et des Cabannais.

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ ORGANISÉE EN LIGNE



L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !



Je suis entre 16 et 25 ans Je m'inscris en quelques clics Je m'informe de A à Z

RENDEZ-VOUS SUR MAJDC.FR

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE

Compte tenu du confinement, les Journées Défense et Citoyenneté (JDC) en présentiel sont suspendues. Des JDC en ligne les remplacent depuis le 23 novembre 2020. Nous vous expliquons comment ça se passe.

Vous serez parmi les premiers à être convoqués si vous étiez déjà inscrit sur majdc.fr ou si vous aviez communiqué votre adresse électronique ou votre numéro de téléphone lors du recensement ou lors de contacts avec un Centre du service national (CSN). Si vous n'avez communiqué ni adresse électronique, ni numéro de téléphone, vous recevrez une convocation par courrier.

À compter de la réception de votre convocation, vous disposez de 11 jours pour effectuer votre JDC en ligne. Votre convocation précise la date limite prévue. Vous devez créer un compte personnel sur le site majdc.fr si vous n'en avez pas déjà ouvert un.

La JDC se déroule en 4 étapes :

- Visualisation et actualisation si besoin des données enregistrées à la suite du recensement.
- Réception d'un lien sur votre messagerie permettant d'accéder à trois modules « défense » sous forme de vidéos. Vous pouvez visionner ces vidéos plusieurs fois mais il est impossible de les lire en accéléré ou de les passer sans les lire. Après chaque vidéo, vous cliquez sur « suivant » et vous ne pouvez alors plus revenir en arrière.
- Accès au module d'information sur la citoyenneté appelé « Information Jeunesse Citoyenneté IJC1 » puis à un questionnaire permettant de cerner votre intérêt pour les métiers de la défense. Pour finir, vous devez répondre à un questionnaire de satisfaction.
- Après validation de la troisième étape, réception sur la messagerie du site, d'une attestation provisoire, qui permettra de justifier de votre situation administrative en règle, en attendant votre certificat définitif. Votre compte personnel majdc.fr sera alors bloqué jusqu'à la validation finale par le Centre du service national.

Après une période de 11 jours, le certificat individuel de participation (CIP) est envoyé à ceux ayant validé tout le parcours en ligne.

Ceux qui ne seront pas allés jusqu'à la fin de la procédure seront considérés comme absents et pourront être à nouveau convoqués.

Si vous avez des difficultés d'accès à internet et que vous êtes dans l'impossibilité d'effectuer votre JDC en ligne, vous serez prioritaire pour l'effectuer en présentiel dès que les conditions sanitaires le permettront à nouveau.

À NOTER !

Il n'est plus possible de fournir une déclaration sur l'honneur d'absence de participation à la JDC pour vous inscrire au permis de conduire depuis le 30 novembre 2020.

Notre Correspondante Défense

Bettina BERTRAND, Conseillère municipale déléguée à la sécurité civile, jeune retraitée du Service de Santé des Armées, a été élue à l'unanimité « Correspondante Défense » pour la commune, lors du Conseil municipal du 10 juillet 2020.

À ce titre, elle a pour mission d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce à des actions de proximité. Elle est donc l'interlocutrice privilégiée des autorités civiles et militaires en ce qui concerne les questions de défense. Son objectif est de mettre en place des actions efficaces pour le village de Cabannes et de se rendre disponible pour toutes les questions concernant la défense au sens large.

Si vous souhaitez la contacter :

b.bertrand@mairie-cabannes.fr

MISSIONS ET COMPÉTENCES DE VOTRE POLICE MUNICIPALE



Le service de la Police municipale est composé de 4 agents placés sous l'autorité du Maire.

Ce service fonctionne toute l'année, conformément à la Convention de Coordination signée entre la Gendarmerie nationale et la Police municipale.

Les missions de la Police municipale sont principalement axées sur la prévention et la proximité.

Elle a également en charge la surveillance générale de la commune, la gestion des arrêtés municipaux, des infractions à l'urbanisme, des infractions à la salubrité, des infractions au code de la route, la gestion des animaux errants...

La Police municipale est fortement impliquée dans le dispositif de participation citoyenne en partenariat avec la Gendarmerie nationale.



La Police municipale s'implique dans la prévention routière à destination des enfants scolarisés sur les établissements de la commune.

Contre les cambriolages
les Dums et l'effraction
**OPÉRATION
TRANQUILLITÉ
VACANCES**



Les opérations tranquillité vacances sont une mission suivie tout au long de l'année avec une participation en constante progression.



Le dispositif de vidéo protection, confié dans sa totalité au service de la Police municipale, se compose d'une trentaine de caméras réparties sur la commune.

Pour aller plus loin en quelques points ...

LES MISSIONS

Le Maire d'une commune possède d'importants pouvoirs de police administrative qui constituent sa compétence en termes de police municipale, entendu au sens de l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, comme en particulier la responsabilité d'assurer le bon ordre, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique.

La Police Municipale désigne aussi la force de police placée sous son autorité directe.

Réelle police de proximité, elle assure une présence quotidienne sur le terrain, en complémentarité de la Gendarmerie Nationale, au service de la population.

LES DOMAINES DE COMPÉTENCE

DOMAINE JUDICIAIRE

- Exécuter les tâches relevant de la compétence du Maire en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques,
- Constater les infractions aux arrêtés de police du Maire, au Code de la Route, au Code Pénal, au Code de l'Environnement, au Code de l'Urbanisme, au Code de la Voirie Routière, au Code de la Santé Publique, au Code de la Construction et de l'Habitation, aux Polices Spéciales,...
- Seconder les Officiers de Police Judiciaire dans l'exercice de leurs fonctions, rendre compte de tous crimes, délits ou contraventions dont ils ont connaissance, constater les infractions à la loi pénale et recueillir tous les renseignements en vue d'en découvrir les auteurs.

DOMAINE ADMINISTRATIF

- Gestion des objets trouvés,
- Gestion des arrêtés municipaux,
- Déclaration des chiens dangereux,
- Gestion des attestations d'accueil / logements vacants,
- Exécution de constats d'insalubrité,
- Acteur du Plan Communal de Sauvegarde (PCS),
- Surveillance des opérations funéraires.

ACTIONS DE PRÉVENTION

- Prévention routière en milieu scolaire,
- Participation citoyenne,
- Opération "Tranquillité Vacances",
- Surveillance des manifestations culturelles, sportives ou récréatives organisées par la commune ou les associations,
- Surveillance des marchés, foires et fêtes foraines.

INSTAURER UNE CULTURE DE DIALOGUE SOCIAL



Josiane HAAS-FALANGA

Première Adjointe au Maire
déléguée aux ressources humaines et aux affaires générales

Vice-présidente à Terre de Provence Agglomération
déléguée à la communication

Entant que Première Adjointe, j'ai à cœur d'accompagner le Maire dans le pilotage et

le suivi de nombreux dossiers communaux, notamment dans leur dimension juridique.

Mais cela ne doit pas se faire au détriment de ma délégation principale, la gestion des Ressources Humaines de la mairie. A cet égard, un gros chantier s'ouvre cette année, qui est la mise en œuvre locale de la loi dite de « Transformation de la Fonction Publique », et son corollaire : élaborer une stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines au regard de la situation des effectifs, des métiers et des compétences.

Or la conduite du changement est rarement un fleuve tranquille et ne souffre d'aucune lâcheté. Rien ne sert en effet d'accumuler la poussière sous le tapis : **il faut au contraire traiter les situations inéquitables ou incohérentes qui résultent d'anciens arbitrages, mais il faut agir autant que possible avec bienveillance et empathie.**

Cela passe par une culture du dialogue social et le développement d'outils de communication interne, mais aussi par une réorganisation des services sous la houlette de la nouvelle Directrice Générale des Services qui nous a rejoints au 1^{er} décembre 2020. En effet, **nous avons besoin d'équipes mieux structurées et formées, capables d'aider les élus à porter les projets communaux et à les mettre en œuvre efficacement, au service des habitants.**



avec la Directrice Générale des Services.

Pour cela, il nous faut améliorer l'esprit d'équipe et développer le sentiment d'appartenance à la même « maison », celle de la Commune.

Les moments de convivialité, qui auraient pu contribuer eux aussi à tisser ce lien nécessaire entre les équipes, nous ont été volés cette année par le virus. Aussi j'espère pour ma part que les Cabannaises et les Cabannais, grâce notamment à la vaccination, pourront retrouver bien vite une vie normale et étancher leur soif de liberté et de relations humaines de proximité.

Mais n'oublions pas que notre Commune ne vit pas seule et que son avenir est étroitement lié à celui de notre Agglomération, Terre de Provence (TPA).



Elue par le Conseil Communautaire en novembre dernier comme Vice-Présidente de TPA, je suis désormais chargée de la communication intercommunale. Celle-ci a pour objectif de mettre en valeur l'histoire, l'identité et l'énergie de notre territoire, de développer son attractivité socio-économique et de promouvoir aussi bien ses produits que sa culture ou son patrimoine.

Je n'ai donc pas pris en charge l'ancienne délégation de Nathalie GIRARD qui portait sur l'agriculture et l'aménagement rural. **Chaque commune ne pouvant en effet disposer que d'un seul représentant par Commission intercommunale, nous avons privilégié notre agriculture en réservant une place à Manon NOEL-GAMET à la Commission de l'agriculture de TPA ainsi qu'une place au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Arles.**

Notre ambition est ainsi de créer de belles synergies, à la fois pour mener des actions en faveur du monde agricole, et pour les valoriser dans une démarche volontariste de « marketing territorial ».

Un défi personnel : veiller à ce que les retombées des actions de communication bénéficient à chacune des 13 communes de façon équitable.





Manon NOËL-GAMET

Adjointe au Maire
déléguée à l'agriculture et à l'environnement

«Vous savez tous mon profond attachement à notre terre nourricière et c'est avec une grande joie que j'ai accepté cette délégation.»

À VOUS TOUS, PRODUCTEURS OU CONSOMMATEURS DE L'AGRICULTURE CABANNAISE, BONNE ANNÉE 2021 !

L'année 2020 a été riche d'actions pour accompagner nos agriculteurs :

- Mobilisation des services de la DDTM dès le 24 mars à la suite du gel de la nuit précédente : Bien que nous attendions encore la décision finale concernant les calamités agricoles, nous avons d'ores et déjà obtenu dès décembre les dégrèvements de Taxes Foncières Non Bâties ;
- Test massif de tous les employeurs et salariés agricoles dès l'apparition du Covid dans la filière : zéro cas sur Cabannes !
- Mise en place d'un Flash-Info Agri par mail. Toute personne qui souhaite s'y abonner peut communiquer son adresse mail à :

agriculture@mairie-cabannes.fr



- Accompagnement des agriculteurs dans la procédure de déclaration des forages d'irrigation ;



- Préparation des jardins potagers familiaux et du marché de producteurs, validés par la Commission Agriculture du 15 septembre dernier ;
- Multiples échanges avec nos partenaires institutionnels que sont la SAFER et la Chambre d'agriculture.

Ces actions communales s'inscrivent dans deux paysages plus vastes, celui de notre Communauté Terre de Provence Agglomération et celui du Pays d'Arles avec le PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural). Il est en effet indispensable de traiter nos problématiques de façon coordonnée et solidaire.

Il en est ainsi par exemple du souci majeur que représentent les friches agricoles. Leur présence induit des préjudices importants pour toute la communauté :

- Les ravageurs se multiplient et atteignent les cultures voisines,
- sangliers, renards et autres nuisibles y pullulent,

- Les canaux d'irrigation ne sont plus entretenus et les haies débordent sur les parcelles voisines, ...

Face à cela, il n'y a pas de fatalité et notre action s'orientera notamment vers l'information des propriétaires :

- Il existe un dispositif départemental subventionnant le défrichage dès lors que la parcelle est confiée aux soins d'un agriculteur (c'est le fonds FEDGER) ;
- Le statut du fermage, si mal connu, n'est en rien une aliénation de son bien, et il est permis dans de nombreuses hypothèses d'y mettre fin ;
- Le PLU adopté par la précédente équipe municipale est exécutoire et il convient d'être réaliste : la majorité de la zone agricole de la commune est frappée par le PPRI qui interdit ou limite fortement toute constructibilité.

En conséquence, ces parcelles sont et resteront à vocation agricole.

La crise du Covid toujours présente nous a montré à quel point il était indispensable de maintenir notre autonomie alimentaire. Sur ce dernier point, **je voudrais souligner la formidable mobilisation de tous nos agriculteurs pour l'organisation des livraisons de produits locaux lors du confinement.**

Je tiens à les en remercier.

Nous avons pu compter sur eux ; ils savent qu'ils peuvent compter sur nous !

Si vous souhaitez me rencontrer ou obtenir des informations, vous pouvez me contacter à l'adresse suivante :

m.noel@mairie-cabannes.fr



L'ÉCONOMIE DE NOTRE TERRITOIRE ENTRE INNOVATION ET SOLIDARITÉ



Guillaume BARRIOL

Adjoint au Maire
délégué au développement économique, à l'emploi, au commerce
et à l'artisanat de proximité

Commerçants, Artisans, Entrepreneurs, en ce début d'année 2021, je vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Que celle-ci soit placée sous le signe d'une amélioration sanitaire permettant à chacun d'entre vous de retrouver une activité économique normale.

L'année que nous venons de connaître restera, en de nombreux points, marquante mais **elle aura également permis de nous faire mesurer à quel point nos commerces de proximité étaient importants.**

Malgré les difficultés liées à la situation sanitaire, certaines actions ont pu être initiées :



- **Déplacement du marché hebdomadaire dans le Parc de la Mairie** qui aura permis un meilleur accueil des forains et des visiteurs, mais aussi la libération de places de parking qui bénéficient aux commerces installés autour de la place de la Mairie,





- Impulsion de la première édition de « **La Fête des Terrasses** » en Juillet,

- **Mise en place d'un marché de producteurs** à compter du second semestre en lien avec la Commission agriculture,
- Réalisation d'une communication, à destination des Cabannaises et des Cabannais, lors du deuxième confinement afin de **diffuser la liste des principaux commerces de proximité et des services à disposition**,

- Participation aux différentes commissions Développement Economique de Terre de Provence Agglomération afin de **soutenir les commerces de proximité fermés dans le cadre de la crise sanitaire**,
- Multiples échanges avec nos partenaires institutionnels que sont la CCI et la Région.

En 2021, nous allons continuer à orienter notre action vers le commerce de proximité. Il est important de redynamiser notre Village et permettre à tous les Cabannais de disposer de nouveaux commerces en lien avec leurs besoins.

Une réflexion avec Terre de Provence Agglomération sera également engagée sur **la possible réalisation d'une zone artisanale**, outil important pour contribuer au développement de nos artisans locaux.

Nous espérons vivement que la situation sanitaire nous permettra de **relancer le Forum de l'Emploi**, évènement majeur qui permet aux demandeurs d'emploi d'échanger avec des entreprises en recherche de candidats. Dans l'attente, les demandeurs d'emplois peuvent interroger le CCAS qui reçoit les offres d'emplois des entreprises.

Une concertation sera également lancée sur le **développement du plan d'eau communal** : cadre idéal pour les familles, ce site pourrait accueillir une activité éphémère durant la belle saison.

Comme le disait Albert Einstein...

« Apprendre d'hier, vivre aujourd'hui, espérer pour demain ».

Je vous souhaite le meilleur pour 2021....

Si vous souhaitez me contacter : g.barriol@mairie-cabannes.fr

AGISSONS ENSEMBLE POUR LA PROPRETÉ DE NOTRE VILLAGE



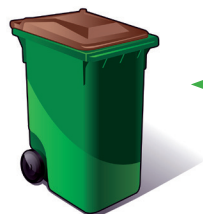
Christian ONTIVEROS

Adjoint au Maire
délégué aux travaux
et aux services techniques



Une équipe à votre service !

Les containers sont **EXCLUSIVEMENT** prévus pour collecter les **DÉCHETS MÉNAGERS** :
AUCUN AUTRE TYPE DE DÉCHET NE DOIT Y ÊTRE DÉPOSÉ



DÉCHETS MÉNAGERS UNIQUEMENT !

~~CARTONS~~

~~DÉCHETS
VERTS~~

~~GRAVATS~~

Les sacs jaunes sont **EXCLUSIVEMENT** réservés au tri sélectif :
AUCUN AUTRE TYPE DE DÉCHET NE DOIT Y ÊTRE DÉPOSÉ



TRI SÉLECTIF UNIQUEMENT !

~~DÉCHETS
VERTS~~

Dépôt
à proximité
des containers
Mardi SOIR

Collecte
Mercredi MATIN



CARTONS DÉPLIÉS UNIQUEMENT !

En chiffres, c'est... 41 684 t de déchets collectées par Terre de Provence Agglomération
(qui détient la compétence «Déchets») soit 727 kg/hab/an

↘ **16 182 t** d'ordures ménagères

↗ **3 028 t** de tri sélectif

↘ **5 979 t** de déchets verts

↗ **2 100 t** de bois

↗ **5 975 t** de gravats

↗ **1 929 t** de verre/an

dont 29 t pour Cabannes soit 33,64 kg/hab/an

↗ **5 344 t** d'encombrants

↗ **1 147 t** divers

Pourquoi ne doit-on pas déposer les cartons dans les containers à ordures ménagères ?

- Traitement des ordures ménagères : 91,84 €/t
- Valorisation des cartons : 20€/t
- Traitement des ordures ménagères avec cartons (non valorisés) : 111,84 €/t

Les encombrants

Un seul numéro pour **prendre rendez-vous** et bénéficier d'un **enlèvement direct à votre domicile** :

04 90 95 30 58



Les déchets verts

À compter du 1^{er} Mars 2021, la collecte de déchets verts à domicile sera définitivement supprimée

Un nouveau système d'apport volontaire sera mis en place à compter de cette date et réservé **UNIQUEMENT AUX PARTICULIERS**, sur présentation de leur carte nominative.

• MODALITÉS D'OBTENTION DE LA CARTE

Vous devrez vous rendre à l'accueil des Services Techniques situés 317, Route de Saint Andiol **munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile récent (moins de 3 mois)** aux horaires d'ouverture suivants **du Lundi au Vendredi de 08h à 12h et de 13h30 à 16h30**.

• MODALITÉS D'APPORT VOLONTAIRE

Nature des déchets verts : branches et tontes

Lieu d'apport : Services Techniques - 317, Route de Saint-Andiol

Jours et horaires d'ouverture :

- Mardi après-midi de 13h30 à 16h
- Jeudi après-midi de 13h30 à 16h
- Samedi matin de 08h à 10h

Nombre de passages autorisés par an : 12 passages visés sur la carte

Volume maximum : 1 m³ par passage



HORAIRES	PASSAGE	
Mardi 13H30 - 16H	N°1	N°7
Jeudi 13H30 - 16H	N°2	N°8
Samedi 08h - 10h	N°3	N°9
FERMÉ LES JOURS FÉRIÉS	N°4	N°10
	N°5	N°11
	N°6	N°12

La déchèterie de Mollégès

Durant cette période de crise sanitaire la déchèterie vous accueille **uniquement sur RDV sauf les mardis après-midi et jeudis toute la journée où l'accès est libre**.

Prise de rendez-vous obligatoire sur :
www.rdv-decheterie.fr

Pour les administrés ne possédant pas d'accès internet, veuillez contacter le service déchets de TERRE DE PROVENCE Agglomération au 04 32 61 96 38 pour fixer un rendez-vous.

ATTENTION ! les conditions suivantes devront être respectées :

- Le nombre de personnes présentes en même temps sur site sera limité entre 3 et 5 usagers. Le gardien laissera entrer un usager dès qu'un autre usager aura fini,

afin de respecter ce nombre maximal de personnes,

- Le volume des apports reste limité à 1m³ par voyage,
- Un seul passage sera accepté,
- Port du masque obligatoire.

Lors de ces temps d'ouverture sans rendez-vous, en cas de bennes pleines, votre chargement pourra être refusé.

Afin de vous garantir un temps d'attente réduit et une possibilité de vidage, privilégiez la prise de rendez-vous sur le site dédié.

Professionnels, vous pouvez vous rendre dans les déchèteries pour évacuer les encombrants et les cartons du lundi au vendredi UNIQUEMENT sur rendez-vous.

COMMENT SONT ATTRIBUÉS

LES LOGEMENTS SOCIAUX ?



Marlène AUGIER

Adjointe au Maire déléguée au logement, à la culture, aux traditions et au jumelage

Nous vous rappelons que la volonté de la commune est que l'ensemble des logements sociaux soit réservé en priorité aux Cabannais.

Concernant ceux-ci, il faut rappeler que les financeurs des projets ont un contingent d'attribution que nous appelons « réservataires ».

De plus, la loi Égalité-Citoyenneté du 27 janvier 2017 a enlevé aux communes leurs propres quotas pour le réserver aux intercommunalités. C'est pourquoi, nous avons souhaité obtenir de l'ensemble des financeurs, en plus de Terre de Provence Agglomération, la rétrocession de leurs pourcentages respectifs.

• QUI SONT LES « RÉSERVATAIRES » ET LEURS « CONTINGENTS » ?

L'attribution d'un logement à un demandeur s'effectue au sein d'une « commission d'attribution » qui se réunit à intervalles réguliers, examine trois dossiers de candidats correspondant aux critères pour chaque logement disponible. Le Préfet est informé de la tenue de la commission et peut y participer ou se faire représenter.

Le Maire, par l'intermédiaire du CCAS section logement, peut proposer des candidats en fonction des logements dont les quotas lui ont été réservés.

De la même manière, Action Logement PDALPD (Plans Départementaux d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées), l'Etat sur le contingent préfectoral et le Département sur le contingent départemental, peuvent également proposer des candidats en accord avec la commune, qui correspondent aux critères des ménages prioritaires, à savoir les personnes mal logées, défavorisées ou rencontrant des difficultés particulières de logement, notamment les personnes reconnues prioritaires, selon la Préfecture, au titre du Droit Au Logement Opposable (DALO).

• 1% LOGEMENT OU 1% PATRONAL

Action Logement (auparavant « 1% logement ou 1% patronal ») est un dispositif d'aide au logement pour les salariés. Il est financé par une participation des entreprises appelée aussi Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC).

• QUI PEUT BÉNÉFICIER DU 1% LOGEMENT ?

Les aides d'Action Logement touchent un large public et peuvent concerner :

Les salariés des entreprises du secteur privé d'au moins 10 salariés.	Les salariés des entreprises du secteur agricole d'au moins 50 salariés.
Les retraités, anciens salariés du secteur privé.	Les jeunes de moins de 30 ans.
Les demandeurs d'emploi en reprise d'emploi.	Les étudiants boursiers d'État.
Les personnes handicapées.	Les propriétaires.
Les bailleurs.	Les locataires.

Les ressources, la composition familiale, le caractère insalubre du logement etc., sont autant de critères déterminant le type de logement auquel le demandeur a droit.

Les logements sont classés selon une typologie :

CLASSEMENT	DÉFINITION DES CRITÈRES
PLAI <i>Prêt Locatif Aidé d'Intégration</i>	Logements sociaux aux loyers les plus bas, réservés aux personnes en situation de grande précarité et/ou aux ressources très modestes.
PLUS <i>Prêt Locatif à Usage Social</i>	Loyers plus élevés que ceux des logements en PLAI. 65% de la population est éligible à cette catégorie de logement social.
PLS <i>Prêt Locatif Social</i>	Logements dits à loyers « intermédiaires » plus élevés que ceux des logements PLUS.

Nous sommes tenus de nous référer au barème que le bailleur nous a fourni afin de positionner l'ordre des dossiers ; **ceux-ci sont soumis à la validation du bailleur, qui est le seul décisionnaire final.**



COMPOSITION DU FOYER	Plafond des ressources pour 2019 (Revenu fiscal de référence)		
	PLAI	PLUS	PLS
1 • Personne seule	11 342	20 623	26 810
2 • 2 personnes sans personne à charge • 1 personne en situation de handicap	16 525	27 540	35 802
3 • Jeune couple cumul des 2 âges < 55 ans • 2 personnes dont au moins 1 en situation de handicap • 3 personnes • 1 personne + 1 personne à charge	19 872	33 119	42 055
4 • 4 personnes • 1 personne + 2 personnes à charge • 3 personnes dont au moins 1 en situation de handicap	22 111	39 382	51 977
5 • 5 personnes • 1 personne + 3 personnes à charge • 4 personnes dont au moins 1 en situation de handicap	25 870	47 035	61 146
6 • 6 personnes • 1 personne + 4 personnes à charge • 5 personnes dont au moins 1 en situation de handicap	29 155	53 008	68 190
7 • 7 personnes • 1 personne + 5 personnes à charge • 6 personnes dont au moins 1 en situation de handicap	32 407	58 920	75 876
8 • 8 personnes • 1 personne + 6 personnes à charge • 7 personnes dont au moins 1 en situation de handicap	35 659	64 832	83 562
• Personne supplémentaire	3 252	5 912	7 686

La personne en situation de handicap au sens du présent arrêté est celle titulaire de la carte mobilité inclusion portant la mention invalidité prévue à l'article L242-3 du code de l'Action Sociale et des Familles.



Petit rappel !
Les dossiers doivent être renouvelés une fois par an afin que votre numéro unique départemental soit à jour et que votre demande soit prise en considération.



● **POINT SUR LES LOGEMENTS LIVRÉS EN 2019 ET 2020**

RÉSIDENCE	NOMBRE DE LOGEMENTS	ATTRIBUTION FAMILLES		
		DE CABANNES	HORS CABANNES	NON DISTRIBUÉS
CAPANA	11	7	4	0
LE 7 ^{ème} ART	28	25	3	0
LA FRUITIÈRE	25	16	5	4
LA GALINO	30	16	14	0
LE GOLDEN	30	5	2	23

ECOLE, CENTRE AÉRÉ, COLONIE DE VACANCES... ON S'ACTIVE SUR TOUS LES FRONTS !



Sandra LUCZAK
Adjointe au Maire
déléguée
à l'enfance jeunesse

► Au-delà des actions menées sur la fin d'année 2020, la dynamique de l'équipe Enfance Jeunesse portera en 2021 sur plusieurs chantiers prioritaires. Parmi eux, citons dans un premier temps :

- **La création d'un nouveau bloc de sanitaires à l'école primaire publique** : il sera construit à l'emplacement actuel de l'abri à vélos, celui-ci devant être également déplacé et refait à neuf,
- **L'engagement de travaux de modernisation au restaurant scolaire**, avec création d'une salle isotherme permettant de sécuriser la chaîne du froid,
- **La reprise et l'organisation des séjours d'enfants à la colonie d'Auroux pendant tout le mois de juillet** : ce sont jusqu'à 48 enfants qui pourront être accueillis sur chaque séjour d'une semaine. Les informations concernant les modalités d'inscription vous seront communiquées ultérieurement,
- **Les études pour le nouveau centre aéré (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) au complexe sportif débuteront bientôt**, avec l'objectif de concilier les contraintes financières avec nos exigences de qualité architecturale et fonctionnelle.
- **Nous avons rencontré plusieurs fois l'Inspectrice de l'Education Nationale**, en présence des deux directrices d'école maternelle et élémentaire, **pour soutenir activement leur demande de classement dans le Réseau d'Education Prioritaire (REP)**. En effet, l'analyse détaillée des données socio-économiques propres à notre village apporte des arguments forts, grâce auxquels **nous pouvons convaincre Monsieur le Recteur d'Académie de l'importance du retour en Education Prioritaire pour nos écoles.**

L'accompagnement à la scolarité des collégiens

Depuis le 2 novembre dernier, la Commune a mis en place l'aide aux devoirs pour les collégiens cabannais. Karine ZAÏNA, responsable du Service Enfance Jeunesse, s'est rapprochée du collège de Saint-Andiol et a réussi à recruter une équipe de trois bénévoles pour encadrer cette action très utile pour nos jeunes.

C'est un immense bonheur pour les familles de voir enfin ce projet réalisé ! Nous avons plus de 20 jeunes filles et garçons inscrits, de la 6ème à la 3ème, que nous accueillons les lundis et vendredis de 17h à 18h30, dans un espace suffisamment grand pour permettre la distanciation et le respect des mesures sanitaires.

Cette aide aux devoirs, c'est avant tout un «accompagnement à la scolarité», mais c'est



aussi une source d'apports culturels qui contribuent à l'épanouissement personnel de l'élève et donc à de meilleures chances de succès à l'Ecole.

En outre, l'utilisation de nouvelles technologies permet de valoriser les acquis des jeunes et de renforcer leur autonomie personnelle.

Nous remercions vivement Samira, Magali et Sophie pour leur investissement et pour le temps qu'elles consacrent à nos jeunes.

Groupes de paroles d'enfants pendant la pause méridienne, dans le cadre de la compétence « action sociale » de notre Communauté d'Agglomération

La Commune s'est associée avec Terre de Provence Agglomération (TPA) pour mettre en place des ateliers de groupes de parole, animés par Rakia SABAR, chargée de Prévention Jeunesse **dans le cadre du soutien aux structures d'accompagnement des jeunes.**

Basés sur le volontariat, ces ateliers s'adressent à ce jour à des petits groupes d'enfants de CE2, CM1 et CM2, les jeudis et vendredis.

Les thématiques choisies et abordées par les enfants portent souvent sur leurs difficultés relationnelles, leur sentiment d'exclusion, les contraintes liées au port du masque et à la Covid 19, la pression des écrans et jeux vidéo, etc.

La mission de Rakia lui permet de développer le lien avec les élèves de CM2, qu'elle retrouvera ensuite au collège où elle intervient aussi. Elle peut entrer en contact avec les familles en cas de besoin d'un accompagnement social.



Depuis un an et demi, **elle accompagne aussi des jeunes adultes cabannais jusqu'à 25 ans, sur des problématiques particulières.** Les rendez-vous se déroulent à l'Espace Intergénérationnel La Durance.

N'hésitez pas à contacter Karine ZAÏNA qui vous mettra en relation avec Rakia SABAR.

Les vacances d'automne aux Marmoussets

Contrainte par le protocole sanitaire, l'équipe des Marmoussets a travaillé depuis cet été sur des projets d'animation sur site, (puisque les sorties en car en extérieur ne sont toujours pas possibles).

Sur ces dernières vacances d'automne, « sorcières et sortilèges » étaient au rendez-vous. Les enfants ont pu participer grâce à la Brigade du Jeu à un escape game qui les a embarqués à bord d'un navire à la recherche d'une boussole en or. Et pour clôturer chaque semaine, les enfants sont partis en voyage avec Ben'j et Léa, les Magiciens des Bulles.



Les actions Familles

La Commission Enfance Jeunesse a validé un **projet d'actions pour les familles.** Destinées aux enfants qui ne fréquentent pas l'accueil de loisirs, **les actions proposées sont élargies aux familles tout entières !**

C'est ainsi que le 26 octobre dernier, un escape game a permis à 14 familles inscrites de participer à cette merveilleuse journée.

L'accès au plus grand nombre et à tous est privilégié. C'est pourquoi la Commission Enfance Jeunesse a souhaité qu'**une somme symbolique soit demandée aux participants pour chacune des actions.**

Les actions familles ont pour objectif de renforcer les liens sociaux, familiaux et parentaux. Elles apportent une aide à la fonction parentale et contribuent à l'épanouissement des parents et des enfants dans leurs relations.

Cette journée a donné lieu à beaucoup d'échanges et de remerciements. Nous vous remercions aussi pour les propositions qui ont été nombreuses pour continuer en ce sens.

En 2021, surveillez vos boîtes mails !



LA MÉDIATHÈQUE S'ADAPTE ET MAINTIEN VOTRE ACCÈS À LA CULTURE

Dans le contexte sanitaire de cette année 2020, la médiathèque s'est adaptée aux réglementations successives afin de continuer à vous servir.



Marlène AUGIER

Adjointe au Maire déléguée à la culture, aux traditions, au jumelage et au logement

- **Aux mois de janvier et février**, les lecteurs ont pu profiter des activités mensuelles proposées : atelier numérique et café littéraire pour les adultes,



Atelier créatif « Bracelets Brésiliens »

Atelier créatif « Masques Africains »



heure du conte, atelier créatif et dessin mangas pour les plus jeunes...

Cabannes

la Médiathèque
Léopold VIDAU

VOUS PROPOSE
DE DÉCOUVRIR

du **3 mars**
au **7 avril 2020**

FRÉDÉRIC MISTRAL
(1830 - 1914)

Vendredi
13 mars
17H30

CONFÉRENCE
de Gérard Baudin
auteur de
« FRÉDÉRIC MISTRAL - ILLUSTRÉ ET MÉCONNU »

BIBLIOTHÈQUE
DÉPARTEMENTALE

RENSEIGNEMENTS
04 90 90 47 96
mediatheque@mairie-cabannes.fr

COMMUNE DE
Cabannes

- **Au mois de mars**, la médiathèque a accueilli une **exposition consacrée à Frédéric Mistral**. A cette occasion, nous avons eu le plaisir de recevoir Gérard Baudin, Félibre mainteneur, fondateur du Conservatoire documentaire et culturel Frédéric MISTRAL et auteur, entre autres, du livre « Frédéric MISTRAL : Illustre et Méconnu ».



A l'issue d'une présentation sur la vie et l'œuvre de Frédéric MISTRAL aux classes de CM2 des écoles de Cabannes, c'est un public adulte attentif qui a assisté à une conférence de qualité.

- **Dès la fin du premier confinement au mois de mai** et malgré un service restreint, les lecteurs ont pu conserver un lien avec la culture grâce à la mise en place d'un service de « **Drive** ». Dans le respect du protocole sanitaire en vigueur, une **réouverture partielle** a été mise en place le **mardi 2 juin** avant que la **médiathèque ne rouvre à ses horaires habituels le mardi 25 août**.

- Suite au second **confinement du mois de novembre**, le service de « **Prêt à Emporter** » a évolué permettant aux usagers de **réserver les documents de chez eux** par ce nouveau service numérique, en plus du mail et du téléphone.

Si ce n'est pas déjà fait, **n'hésitez pas à venir à la médiathèque**. En plus des collections d'imprimés (romans, documentaires, magazines), **vous y découvrirez un fonds de CD et DVD varié** ainsi que du **matériel multimédia (ordinateurs, tablettes et liseuses)**. Vous pourrez également participer aux différentes animations régulières ou ponctuelles.

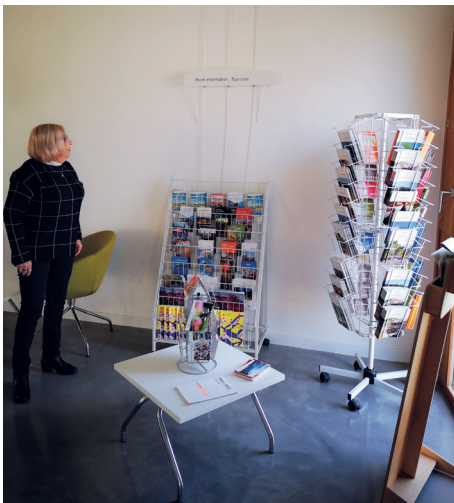
L'équipe de la médiathèque se fera un plaisir de vous accueillir :

- Mardi : 9h30-12h
- Mercredi : 9h-12h / 14h-18h (jusqu'à 17h45 durant le couvre-feu)
- Vendredi : 15h-18h (jusqu'à 17h45 durant le couvre-feu)
- Samedi : 9h-12h

**MEDIATHEQUE
LEOPOLD VIDAU**
SERVICE DE PRET A EMPORTER

- 1. Je choisis mes documents**
- Sur le catalogue en ligne <https://cabannes-pom.c3rb.org/>
- Je demande une sélection aux bibliothécaires
- 2. Je réserve mes documents**
- Par mail : mediatheque@mairie-cabannes.fr
- Par téléphone : 04 90 90 47 96
- 3. Je récupère mes réservations**
- A la porte d'entrée de l'Espace Intergénérationnel
- A l'horaire convenu avec la bibliothécaire
- J'apporte également mes retours qui seront mis en quarantaine et désinfectés
- 4. Je profite**
de mes nouvelles découvertes littéraires, musicales et cinématographiques

Créneaux horaires :
- Mercredi de 10h à 12h et de 15h à 18h
- Vendredi de 16h à 18h
- Samedi de 9h à 12h



Le Point Info-Tourisme déménage

Désormais le Point Info-Tourisme est installé au sein de l'espace adulte de la médiathèque.

Vous y trouverez différentes brochures :

- des plans et guides de la commune de Cabannes,
- des éditions touristiques de Terre de Provence : guides hébergements, découvertes et restauration ; dépliants des circuits vélo ; guide patrimoine et Art Roman,
- des brochures d'activités et lieux culturels situés aux alentours de la commune,

Ce point d'informations touristiques est accessible aux horaires d'ouverture de la médiathèque.

La création d'un comité de jumelage associatif

Afin de donner un nouvel élan au jumelage de notre commune avec celle de Castro dei Volsci, la Municipalité souhaite procéder à la création d'un comité de jumelage associatif.



Vous souhaitez participer activement à la création du Comité de Jumelage Associatif, prendre en charge sa gestion, le faire vivre et l'animer au quotidien ?

Contactez-moi à l'adresse suivante : m.augier@mairie-cabannes.fr

ACCOMPAGNER LES ASSOCIATIONS DANS LA RÉALISATION DE LEURS PROJETS



Frédéric BLARQUEZ

Adjoint au Maire délégué à la vie associative, aux festivités, et à la gestion du cimetière communal

Plus que jamais, et dès que possible, la Municipalité accompagnera les associations dans la reprise de leurs activités ou dans l'organisation de manifestations essentielles à l'épanouissement des Cabannaises et Cabannais.

La vie associative

Les périodes de confinement liées à la crise sanitaire sont **lourdes de conséquences pour notre tissu associatif cabannais**. L'arrêt des activités a impacté doublement le secteur, à la fois sur le plan humain en générant une **rupture du lien social** mais aussi, et surtout, sur le plan financier avec une baisse conséquente des ressources (baisse des aides publiques et des subventions, et pour certains des aides privées) entraînant **des difficultés de trésorerie sans précédent**.



Plongées au cœur de cette crise, nos associations ont, malgré tout, pu rappeler **le rôle essentiel qu'elles jouent sur notre territoire lors du Forum des Associations** qui s'est déroulé à la rentrée de septembre dans le parc de la Mairie ; un événement promotionnel indispensable pour chacune d'entre elles au cours duquel démonstrations en tous genres et contacts avec les administrés Cabannais et des alentours leur permettent de mettre en avant **la richesse de leurs activités**.

Une Maison des Associations à l'étude

Afin de soutenir et encourager l'action des associations locales, nous projetons de réaliser **une Maison des Associations** ; elle aura pour but de **fournir des outils adaptés à leurs besoins** mais aussi de **contribuer au développement de la vie associative locale**, et ce notamment au travers de la création de lieux d'échanges et de rencontres associatives, d'accompagnement des acteurs associatifs et de la mise à disposition de ressources

La formation des bénévoles

La Municipalité a proposé deux modules de formation :

En 2020 : « **Comment élaborer un dossier de demande de subvention ?** »

En 2021 : « **La responsabilité civile et pénale des associations et de leurs dirigeants.** »

Les festivités

Dans le contexte sanitaire actuel, organiser des manifestations ou cérémonies n'est pas une mince affaire ; **la santé et la sécurité des Cabannaises et Cabannais étant nos priorités**, nous avons décidé de reporter puis **d'annuler l'ensemble des manifestations festives**.

La commission municipale animation vie locale travaille déjà activement à la programmation des fêtes 2021.



Offrir des structures sportives de plein air innovantes

Le sport a été lourdement impacté cette année par la COVID-19 ; les activités en salle ont dû être stoppées et seules les activités de plein air pour les mineurs ont pu être pratiquées avec la mise en place d'un protocole de mesures sanitaires strict.

Pour autant, cette situation sanitaire particulière n'a en rien altéré nos projets de mandat à l'étude et notamment celui portant sur la création de la piste JUMPTRACK qui devrait être réalisée derrière le terrain de football au complexe sportif.

L'A.D.M.R. vous informe...

Nous venons de passer une année particulièrement compliquée, autant pour le personnel administratif qui a dû conjuguer avec les absences pour pathologies, les salariés qui devaient garder leurs enfants, les départs en retraite (bien mérité), que pour les intervenants qui, malgré les difficultés rencontrées, plannings chargés, contraintes sanitaires, ont fait le maximum pour assurer les interventions auprès des bénéficiaires. Nous saluons leur dévouement et leur professionnalisme qui ont permis de continuer à satisfaire les besoins des personnes et à éviter toute forme d'isolement, surtout pendant les périodes de confinement.

Nous continuons à prendre en compte les attentes et besoins de nos bénéficiaires, afin d'adapter nos interventions au

plus juste, ceci en respectant les gestes barrières et en s'équipant de matériel adapté. Notre assemblée générale reportée au mois de Septembre avec un public restreint, afin de respecter les contraintes dues à la crise sanitaire, ne nous a pas empêché de souhaiter une bonne retraite à Eliane Basoli et féliciter Upiana Gonzales pour les trente années passées parmi nous.

Bien évidemment, le loto et le repas de fin d'année ont été annulés, toujours pour les mêmes raisons et nous espérons nous rattraper en 2021. L'année 2020 a marqué un palier, nous avons constaté un besoin croissant d'aide à la personne, nous prévoyons donc pour 2021, une augmentation d'auxiliaires de vie par formation interne consécutive à la Validation

des Acquis d'Expérience (VAE). Dans cette optique, la fédération a créé son propre centre de formation (DOCEO), pour fidéliser notre personnel et rendre attractives les futures embauches, diverses mesures sont à l'étude (mise à disposition de véhicules, divers moyens d'intéressement ...).

La démarche de projet de plateforme ADMR 13 devrait voir le jour en 2021. **Nous manquons cruellement de bénévoles et nous lançons un appel vers celles et ceux qui auraient du temps à consacrer à nos aînés, le bureau et les secrétaires sont là pour vous accueillir et vous renseigner au 04 32 61 46 85**

Nous souhaitons à tous une année 2021 bien plus sereine que la précédente.

La Présidente, Nelly ROBERT

Infos Pratiques 2021

- Le service animation vie locale est désormais **équipé d'un outil de gestion des salles, sites et matériels communaux** permettant une meilleure visibilité des activités et manifestations communales sur l'année en cours,
- **Un nouveau formulaire de demande de subventions** type Cerfa 12156*05 sera mis en place,
- **Un guide pratique associatif sera réalisé** et remis aux responsables associatifs ; tous les aspects de la gestion associative et la définition des engagements réciproques entre la commune et les associations Cabannaises y seront évoqués,
- **Un formulaire unique regroupera toutes les demandes** concernant :
 - La réservation de salles,
 - Les manifestations,
 - Les autorisations,
 - Le matériel.

« Action et Confiance pour CABANNES »

Chères Cabannaises, chers Cabannais

L'année passée a été particulièrement rude et difficile pour nous tous.

Que ce soit pour ceux qui ont été touchés dans leur chair par la maladie ou le deuil, ou ceux qui ont vu leur activité économique fortement limitée ou malheureusement réduite à néant.

Notre village, après des élections ayant vu près d'un cabannais sur deux ne pas se déplacer, a installé une nouvelle équipe à la mairie, puis a perdu son maire fraîchement élu, à qui un hommage unanime a été rendu.

Pourtant aujourd'hui il nous faut redresser la tête et penser à l'avenir, pour nous tous, nos familles et surtout nos enfants. . .

Cette année a vu aussi l'arrêt de la carrière politique de Christian CHASSON après 25 ans passés au service de la collectivité. Que de travail réalisé tout en redressant les finances communales !

Il nous faut également penser à nos autres élus ayant décidé de le suivre dans sa décision, mais qui soutiennent avec Christian notre nouvelle équipe.

Vous pouvez nous contacter via la page Facebook « CPOURCABANNES » ou prochainement sur un site internet où vous pourrez retrouver nos interventions, nos positions en conseil municipal et nos propositions alternatives à celles de la majorité.

D'ores et déjà plusieurs sujets nous ont opposé. Ces divergences loin des polémiques stériles, sont le reflet de nos promesses : une opposition force de proposition attentive au devenir de notre commune.

Depuis quelques mois nous nous inquiétons de problèmes aux écoles sans obtenir à ce jour, d'échos. Avec, à notre sens, le retour essentiel en REP puis dernièrement la mise en place très mal préparée de groupes de parole ayant nécessité une lettre ouverte au Maire, restée à ce jour sans réponse.

Cela est d'autant plus important, qu'avec une population stable, contrairement aux annonces prophétiques catastrophiques ; notre village est en voie de fermer une ou deux classes en maternelle à la rentrée 2021/2022, faute d'enfants scolarisés !

Est-ce-là l'avenir promis à notre commune ? Alors que les villages voisins annoncent des ouvertures, voir des créations d'école, CABANNES, elle, pointe sans broncher des fermetures !

Il est urgent de mettre en place une politique volontariste en continuité avec les investissements programmés et ne pas se fermer à une augmentation raisonnée de notre population, corollaire indispensable à la pérennité des commerces et au maintien des services à la personne qui disparaissent au fil des années au profit de communes proches. CABANNES, excentrée doit miser sur sa jeunesse et la vitalité de ses habitants, de ses associations.

Faute de quoi nous risquons un jour de devenir la banlieue de villages possédant des atouts économiques supérieurs aux nôtres... Chères Cabannaises et Cabannais, nous vous souhaitons une excellente année 2021, puisse-t-elle combler vos souhaits les plus chers avec, avant toute chose, la santé pour les réaliser.

Pour L'équipe Action et Confiance pour CABANNES
François CHEILAN

« Vivons Cabannes Autrement »

Le 15 mars 2020, vous nous avez accordé votre confiance pour un mandat : Cela constitue pour notre équipe une lourde responsabilité en même temps qu'un merveilleux challenge, intellectuel et humain.

Toutefois la crise sanitaire nous a privés des relations que nous avions hâte de tisser avec vous. Heureusement, concertation et convivialité ne sont que décalées de quelques mois. Et la concertation va démarrer cette année à propos de l'aménagement du site Vilhet récemment acquis par la commune: Les possibilités sont nombreuses et toutes les pistes seront explorées patiemment, en tenant compte des souhaits des habitants. Rien n'est plus puissant qu'une idée dont l'heure est venue !

Nul n'est besoin de créer encore des logements sociaux en plein cœur de village ! Il faut surtout redorer l'image de notre commune, avec des équipements modernes et adaptés, au sein d'un espace aéré et agréable à vivre. Pour cela, notre priorité est de ne pas livrer les 5 000 m² de l'îlot Vilhet à des investisseurs dont on connaît l'immense talent à bétonner et obtenir des dérogations pour construire des étages supplémentaires... Cela ne coûterait pas cher aux contribuables, mais les tours de la Défense à Cabannes, ce n'est pas le mandat que vous nous avez confié !

De plus, une politique d'accroissement de la population n'est source de richesse pour notre commune que si elle est maîtrisée et vise à conserver une mixité sociale également répartie sur son territoire. Elle doit s'accompagner d'un aménagement des équipements publics, avec un contrôle étroit des prestataires de travaux et l'établissement de contrats pluriannuels d'entretien. Ne pas le faire, c'est trahir l'électeur et voler le contribuable.

Quant aux frais notariés et de dépollution de la propriété Vilhet, ils sont sans aucune mesure avec certains chiffres jetés en pâture sur les réseaux sociaux. La jalousie ou l'impuissance font rarement bon ménage avec l'objectivité.

Nous avons assisté ces dernières années à une hémorragie de petits commerces et autres services bancaires. Pour enrayer ce mouvement délétère, nous agissons en toute humilité mais déjà des pistes concrètes se font jour.

Pendant ce temps, notre merveilleux tissu associatif s'impatiente de la fin de la crise sanitaire : Nous nous tenons prêts à le soutenir, pour l'aider dès que possible à relancer rapidement ses activités.

Je me souviens non sans émotion de ces paroles simples, mais ô combien inspirantes, de Nathalie pendant la campagne électorale : « Je veux que les Cabannaises et les Cabannais vivent dans un village apaisé et ambitieux... La différence se fera sur l'éthique, la vérité, la capacité à rassembler largement les talents, la concertation, l'écoute et le construire ensemble ».

Au nom du groupe Vivons Cabannes Autrement, je vous invite à nous rassembler autour de cette belle feuille de route afin que nous regardions ensemble dans la bonne direction : celle qui, en toute transparence, fait prévaloir désormais l'intérêt général sur tout intérêt particulier.

Mais avant tout, au nom de notre groupe, je vous souhaite de tout cœur une année 2021 empreinte d'humanisme, de lumière et de respect mutuel.

Josiane HAAS-FALANGA